

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE SAINT-JEAN DE BRAYE**

- 20230609CM041 -

L'an deux mille vingt trois, le neuf juin, à 19h00, le conseil municipal, convoqué le 2 juin 2023, s'est légalement réuni, en mairie, en séance publique, sous la présidence de Madame Vanessa SLIMANI, Maire.

Tous les membres en exercice étaient présents sauf :

Excusés :

Madame JALLET a donné pouvoir à Monsieur FRADIN

Madame GIRARD a donné pouvoir à Madame MARTIN-CHABBERT

Monsieur LAVIALLE a donné pouvoir à Madame MOREAU

Monsieur CHÉNEAU a donné pouvoir à Monsieur LALANDE

Monsieur SIZARET a donné pouvoir à Madame BURY-DAGOT

Madame ROUSSILLAT a donné pouvoir à Monsieur RUFFIOT-MONNIER

Monsieur de LA ROCHEFOUCAULD a donné pouvoir à Monsieur LUCIUS

Absents :

Monsieur ROBIN, Madame BOURET, Madame TAFFOUREAU

En vertu de l'article L 2121-15 du code général des collectivités territoriales est désigné en tant que secrétaire de séance : Monsieur Romain MERCIER

Nombre de conseillers en exercice : 35 Transmis en Préfecture le 15/06/2023

Nombre de conseillers votants : 32 Publication le 15/06/2023

20230609CM041 - Groupe scolaire Jacques Prévert - approbation du plan de financement des travaux

La présente délibération a pour objet de préciser le plan de financement et les subventions demandées à l'État pour les travaux d'isolation et de remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire Jacques Prévert.

La réhabilitation s'inscrit comme un projet majeur du développement de la politique éducation jeunesse et de la transition écologique de la commune. Le programme de l'opération répond à la nécessité d'adapter les bâtiments de la collectivité aux enjeux du changement climatique et de répondre à la réglementation du décret tertiaire à l'horizon 2030 en réduisant les consommations énergétiques du groupe scolaire de 40 %.

Le coût prévisionnel du projet est estimé à 860 794 euros HT.

Le financement par le Conseil départemental de 160 655 euros a été attribué pour 2023 au titre du volet 3 des financements pour des opérations d'intérêt communal.

La commune sollicite le financement de l'État au titre de la DSIL et du Fonds vert à hauteur de 279 000 euros dans le cadre de son plan pluriannuel d'investissement et des recettes d'investissement. Ces financements sont indispensables et couvrent 32,41 % de la dépense.

Dépenses éligibles HT	Financeurs	Recettes
-----------------------	------------	----------

Remplacement des huisseries	Communes (48,93%)	421 139 euros
	Conseil départemental (18,66%)	160 655 euros
Isolation	État (32,41%)	279 000 euros
860 794 euros		860 794 euros

Ceci étant exposé,

Considérant que l'État est sollicité depuis le 13 janvier 2023 afin d'instruire le dossier pour attribuer une subvention à ce projet pour lequel ses services demandent un plan de financement voté ;

Considérant que Madame le maire a été autorisée par délibération du 7 avril 2023 à demander à l'État et à toute autre financeur l'attribution de subventions pour le projet « travaux d'isolation et de remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire Jacques Prévert » ;

Après avis favorable de la commission compétente,

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- *d'approuver l'opération et le plan de financement du projet « travaux d'isolation et de remplacement des menuiseries extérieures du groupe scolaire Jacques PREVERT » ;*
- *de solliciter un financement de l'État à hauteur de 279 000 euros pour les dépenses éligibles.*

Pour extrait conforme

Fait à Saint-Jean de Braye, le 12 juin 2023

Pour le Maire - Conseillère départementale du
Loiret et par délégation,

L'adjointe déléguée à la communication et aux
affaires générales



Cuauy

Colette MARTIN-CHABBERT